

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU CHER

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VALLENAY**

Séance du mardi 28 avril 2026

Nombre de Conseillers
Afférents au Conseil : 15
Présents : 11
Votants : 12

Date de la convocation :
21 avril 2026

Date d'affichage :
21 avril 2026

Présents : Mesdames Cathy BATISTE, Romane DEPARDAY, Marina DUPUY, Nadia MARDON, Nalia MICHOUX, Evelyne MILLEREUX, Messieurs, Laurent GERMAIN, Cyril JOUNEAU, Philippe LEVIEUX, Jean-Michel MARTINAT, Benjamin RONDIER.

Excusés avec pouvoir : Caroline ARTHU pouvoir Cathy BATISTE.

Excusés sans pouvoir : Michel CANTENEUR.

Absent : Isabelle MICHARD, Julien JOURDAINE.

Secrétaire de séance : Madame Nalia MICHOUX.

DELIBERATION N° 2026-38

Objet : Vote des taux de la fiscalité directe locale pour l'année 2026

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu la loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024,
Vu la loi n° 80-10 du 10 janvier 1980, portant sur l'aménagement de la fiscalité directe locale, et notamment ses articles 2 et 3 aménagés par les articles 17 et 18 de la loi n° 82-540 du 28 juin 1982,
Vu le code général des impôts et notamment l'article 1636 B sexies,
Madame le Maire expose qu'il s'agit, par cette délibération, de fixer les taux à appliquer pour l'année 2026 sur chacune des taxes directes locales.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de fixer les taux d'imposition en 2026 et de les porter à :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 34.39 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 22.44 %
- Taxe d'habitation : 13.88 %
- Cotisation foncière des entreprises : 16.78 %

Charge Madame le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux

Pour extrait certifié conforme,
Vallenay, le 28 avril 2026

Le secrétaire de séance
Nalia MICHOUX



Le Maire,
Marina DUPUY

